



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:
ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116 UFI: T7J2-812J-J00N-E5U3

1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:
Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☒ Industriel ☒ Professionnelle ☐ consommation
Durcisseur.
Secteurs d'utilisation:
Utilisations professionnelles (SU22),
Utilisation industrielle. (SU0-3),
Types d'utilisation du PCN:
Produits chimiques : non catégorisés.
Utilisations déconseillées:
Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.
Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:
Sans restriction.

1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:
PINTURAS ISAVAL, S.L.
c/Velluters, Parcela 2-14- P.I. Casanova - 46394 Ribarroja del Turia (Valencia) ESPAÑA
Téléphone: +34 96 1640001 - Fax: +34 96 1640002 - www.isaval.es
- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:
atencionalcliente@isaval.es

1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:
+34 96 1640001 8:00-18:00 h.
Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)
 ORFILA
- Centres de toxicologie FRANCE:
· PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848
· NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050
· LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959
· STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737
· BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080
· LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911
· TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447
· ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121
· MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525
· BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.
Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP):
DANGER:Acute Tox. (inh.) 4:H332|Acute Tox. (oral) 4:H302|Skin Corr. 1B:H314|Eye Dam. 1:H318|Skin Sens. 1:H317|Aquatic Chronic 2:H411

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique: Non classé					
Santé humaine: 	Acute Tox. (inh.) 4:H332 c) Acute Tox. (oral) 4:H302 c) Skin Corr. 1B:H314 c) Eye Dam. 1:H318 c) Skin Sens. 1:H317 c)	Cat.4 Cat.4 Cat.1B Cat.1 Cat.1	Inhalation Ingestion Peau Yeux Peau	- - Peau Yeux Peau	Nocive Nocive Brûlures Lésions graves Allergie
Environnement: 	Aquatic Chronic 2:H411 c)	Cat.2	-	-	-

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieur à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:
 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

	ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116	
--	---	---

Version: 9 Révision: 29/05/2024 Revisión précédente: 28/02/2023 Date d'impression: 29/05/2024

	<u>- Mentions de danger:</u> H302+H332 Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. <u>- Conseils de prudence:</u> P102-P405 Tenir hors de portée des enfants. Garder sous clef. P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection et un équipement de protection des yeux. Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. P303+P361+P353- P352-P312 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher]. Laver abondamment à l'eau et au savon. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. P305+P351+P338- P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P273-P391-P501 Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale. <u>- Indications additionnelles:</u> <u>- Substances qui contribuent à la classification:</u> Alcool benzylique 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine Nonylphénol
--	---

2.3	<u>AUTRES DANGERS:</u> Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: <u>- Autres dangers physico-chimiques:</u> On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. <u>- Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine:</u> Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. <u>- Autres effets néfastes pour l'environnement:</u> Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.
-----	--

RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1	<u>SUBSTANCES:</u> Non applicable (mélange).		
3.2	<u>MÉLANGES:</u> Ce produit-ci est un mélange. <u>Description chimique:</u> Dissolution de chemicals <u>COMPOSANTS DANGEREUX:</u> Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption:		
	60 < C < 70 %	 Alcool benzylique CAS: 100-51-6, EC: 202-859-9, REACH: 01-2119492630-38 CLP: Attention: Acute Tox. (inh.) 4:H332 (ATE=11000 mg/m3) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=1620 mg/kg) Eye Irrit. 2:H319	REACH
	25 < C < 30 %	 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine CAS: 2855-13-2, EC: 220-666-8, REACH: 01-2119514687-32 CLP: Danger: Acute Tox. (skin) 4:H312 (ATE=2000 mg/kg) Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=0 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 Aquatic Chronic 3:H412 Skin Sens. 1A:H317	REACH
	1 < C < 2 %	 Nonylphénol CAS: 25154-52-3, EC: 246-672-0 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=580 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Repr. 2:H361fd Aquatic Acute 1:H400 Aquatic Chronic 1:H410	CLP00
	<u>Impuretés:</u> Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. <u>Adjuvants de stabilisation:</u> Aucun. <u>Référence à d'autres sections:</u> Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. <u>SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC):</u> Liste mise à jour par l'ECHA sur 23/01/2024. <u>Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u> Aucune. <u>Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006:</u>		



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

Aucune.

[SUBSTANCES PERSISTANTS. BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES \(PBT\). OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES \(VPVB\):](#)

Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.

[Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT \(UE\) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants:](#)

Aucune.

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1



Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger eux-mêmes et utiliser les moyens de protection individuels recommandés s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.

Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
Inhalation: 	# L'inhalation produit sensation de brûlure, toux, difficulté respiratoire et douleur à la gorge.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
Peau: 	# Le contact avec la peau produit rougeur et douleur. Le contact avec la peau produit rougeur, des brûlures et douleur.	Ôter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau. Ne pas utiliser de solvants.
Yeux: 	Le contact avec les yeux cause rougissement, douleur et brûlures profondes graves.	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant pendant 15 minutes au moins, tout en maintenant les paupières écartées, jusqu'à ce que l'irritation soit descendue. Si l'irritation persiste, faire appel à un médecin.
Ingestion: 	# En cas d'ingestion, provoque de graves brûlures sur les lèvres, la bouche, la gorge et l'oesophage, avec troubles gastriques et douleurs abdominales.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Boire de l'eau abondante. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque de perforation. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.

4.2

[PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS. AIGUS ET DIFFÉRÉS:](#)

Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1

4.3

[INDICATION DES ÉVENTUELS SOINS MÉDICAUX IMMÉDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES:](#)

[Information pour le médecin:](#)

Le traitement doit se diriger au contrôle des symptômes et des conditions cliniques du patient..

[Antidotes et contre-indications:](#)

Il n'est pas connu un antidote spécifique.



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA

Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 MOYENS D'EXTINCTION:
Poudres spécifiques ou CO2.
- 5.2 DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:
Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, oxydes d'azote. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.
- 5.3 CONSEILS AUX POMPIERS:
Équipements de protection particuliers:
Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques.
Autres recommandations:
Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.

RUBRIQUE 6 — MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
Éliminer les possibles sources d'ignition et, s'il est nécessaire, ventiler la zone. Ne pas fumer. Éviter le contact direct du produit.
- 6.2 PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter la contamination d'égouts, d'eaux superficielles ou souterraines, ainsi que du sol. Au cas où de grands déversements se produiraient ou si le produit contamine des lacs, rivières ou des égouts, informer les autorités compétentes, conformément à la législation locale.
- 6.3 MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
Recueillir le déversement avec des matériaux absorbants non combustibles (terre, sable, vermiculite, terre de diatomées, etc...). Nettoyer de préférence avec un détergent biodégradable. Garder les restes dans un conteneur fermé.
- 6.4 RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:
Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.
Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

RUBRIQUE 7 — MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.
- Recommandations générales:
Manipuler en évitant des projections. Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.
- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:
Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.
Point d'éclair 97* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3.
Température auto-inflammation: 417* °C
- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:
Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:
Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.
- 7.2 CONDITIONS D'UN STOCKAGE SUR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Dû à sa nature corrosive, il faut prendre une extrême caution à la sélection de matériaux pour bombes, emballages et lignes. Le sol doit être imperméable et résistant à la corrosion, avec un système de canaux permettant le recueillement du liquide vers une fosse de neutralisation. L'équipe électrique doit être en matériaux non corrodibles. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.
- Classe de magasin:
D'après les dispositions en vigueur.
- Temps de stockage:
24 Mois.
- Températures:
min: 5 °C, max: 40 °C (recommandé).
- Matières incompatibles:
Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
- Type d'emballage:
Selon réglementations en vigueur.
- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:
- Substances/mélanges dangereuses énumérées: Aucune
- Catégories de danger et quantités limite inférieure/supérieure en tonnes (t):

		ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116																																																																																							
Version: 9		Révision: 29/05/2024		Revisión precedente: 28/02/2023																																																																																					
Date d'impression: 29/05/2024																																																																																									
- Dangers physiques:Non applicable. - Dangers pour la santé:Non applicable - Dangers pour l'environnement:Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (E2) (200t/500t). - Autres dangers:Non applicable - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil bas:200 tonnes - Quantité seuil pour l'application des exigences relatives au seuil haut:500 tonnes - Observations: Les quantités seuils qui sont indiquées ci-dessus s'entendent par établissement. Les quantités qui doivent être prises en considération pour l'application des articles concernés sont les quantités maximales qui sont présentes ou sont susceptibles d'être présentes à n'importe quel moment. Les substances dangereuses présentes dans un établissement en quantités inférieures ou égales à 2% seulement de la quantité seuil pertinente ne sont pas prises en compte dans le calcul de la quantité totale présente, si leur localisation à l'intérieur de l'établissement est telle que les substances ne peuvent déclencher un accident majeur ailleurs dans cet établissement. Pour plus de détails, voir la note 4 de l'annexe I de la Directive Seveso.																																																																																									
7.3		UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIERE(S): Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.																																																																																							
RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE																																																																																									
8.1		PARAMETRES DE CONTRÔLE: Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipe de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses. - LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE): Non établi - VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB): Non établi - NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL): Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directrices spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent diférer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH. <table><tr><td>- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:</td><td colspan="2"> DNEL Inhalation mg/m3 </td><td colspan="2"> DNEL Cutanée mg/kg bw/d </td><td> DNEL Oral mg/kg bw/d </td></tr><tr><td>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine</td><td>s/r (a)</td><td>s/r (c)</td><td>s/r (a)</td><td>s/r (c)</td><td>- (a) - (c)</td></tr><tr><td>Nonylphénol</td><td>1 (a)</td><td>0,5 (c)</td><td>15 (a)</td><td>7,5 (c)</td><td>- (a) - (c)</td></tr><tr><td>Alcool benzylique</td><td>450 (a)</td><td>90 (c)</td><td>47 (a)</td><td>9,5 (c)</td><td>- (a) - (c)</td></tr></table> <table><tr><td>- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:</td><td colspan="2"> DNEL Inhalation mg/m3 </td><td colspan="2"> DNEL Cutanée mg/cm2 </td><td> DNEL Yeux mg/cm2 </td></tr><tr><td>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine</td><td>0,073 (a)</td><td>0,073 (c)</td><td>a/r (a)</td><td>-58 (c)</td><td>m/r (a) - (c)</td></tr><tr><td>Nonylphénol</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a) - (c)</td></tr><tr><td>Alcool benzylique</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a)</td><td>- (c)</td><td>- (a) - (c)</td></tr></table> - Niveau dérivé sans effet, population générale: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). (a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée. (-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). s/r - DNEL non dérivé (pas de risque identifié). m/r - DNEL non dérivé (risque moyen). a/r - DNEL non dérivé (risque élevé). - CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC): <table><tr><td>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:</td><td> PNEC Eau douce mg/l </td><td> PNEC Marin mg/l </td><td> PNEC Intermittent mg/l </td></tr><tr><td>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine</td><td>0.06</td><td>0.006</td><td>0.23</td></tr><tr><td>Nonylphénol</td><td>0.000614</td><td>0.00527</td><td>0.00017</td></tr><tr><td>Alcool benzylique</td><td>1</td><td>0.1</td><td>2.3</td></tr></table><table><tr><td>- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:</td><td> PNEC STP mg/l </td><td> PNEC Sédiments mg/kg dw/d </td><td> PNEC Sédiments mg/kg dw/d </td></tr><tr><td>3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine</td><td>3.18</td><td>5.784</td><td>0.578</td></tr><tr><td>Nonylphénol</td><td>9.5</td><td>4.62</td><td>1.23</td></tr><tr><td>Alcool benzylique</td><td>39</td><td>5.27</td><td>0.527</td></tr></table><table><tr><td>- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:</td><td> PNEC Air mg/m3 </td><td> PNEC Sol mg/kg dw/d </td><td> PNEC Oral mg/kg dw/d </td></tr></table>				- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a) - (c)	Nonylphénol	1 (a)	0,5 (c)	15 (a)	7,5 (c)	- (a) - (c)	Alcool benzylique	450 (a)	90 (c)	47 (a)	9,5 (c)	- (a) - (c)	- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0,073 (a)	0,073 (c)	a/r (a)	-58 (c)	m/r (a) - (c)	Nonylphénol	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a) - (c)	Alcool benzylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a) - (c)	- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.06	0.006	0.23	Nonylphénol	0.000614	0.00527	0.00017	Alcool benzylique	1	0.1	2.3	- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	3.18	5.784	0.578	Nonylphénol	9.5	4.62	1.23	Alcool benzylique	39	5.27	0.527	- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/kg bw/d		DNEL Oral mg/kg bw/d																																																																																				
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	s/r (a)	s/r (c)	s/r (a)	s/r (c)	- (a) - (c)																																																																																				
Nonylphénol	1 (a)	0,5 (c)	15 (a)	7,5 (c)	- (a) - (c)																																																																																				
Alcool benzylique	450 (a)	90 (c)	47 (a)	9,5 (c)	- (a) - (c)																																																																																				
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques:	DNEL Inhalation mg/m3		DNEL Cutanée mg/cm2		DNEL Yeux mg/cm2																																																																																				
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0,073 (a)	0,073 (c)	a/r (a)	-58 (c)	m/r (a) - (c)																																																																																				
Nonylphénol	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a) - (c)																																																																																				
Alcool benzylique	- (a)	- (c)	- (a)	- (c)	- (a) - (c)																																																																																				
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes:	PNEC Eau douce mg/l	PNEC Marin mg/l	PNEC Intermittent mg/l																																																																																						
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.06	0.006	0.23																																																																																						
Nonylphénol	0.000614	0.00527	0.00017																																																																																						
Alcool benzylique	1	0.1	2.3																																																																																						
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l	PNEC Sédiments mg/kg dw/d	PNEC Sédiments mg/kg dw/d																																																																																						
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	3.18	5.784	0.578																																																																																						
Nonylphénol	9.5	4.62	1.23																																																																																						
Alcool benzylique	39	5.27	0.527																																																																																						
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d																																																																																						

		ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116																								
Version: 9		Révision: 29/05/2024		Revisión précédente: 28/02/2023 Date d'impression: 29/05/2024																						
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		s/r	1.121	n/b																						
Nonylphénol		-	2.3	2.36																						
Alcool benzylique		-	0.456	n/b																						
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH). n/b - PNEC non dérivé (pas de potentiel de bioaccumulation). s/r - PNEC non dérivé (pas de risque identifié).																										
8.2	CONTRÔLES DE L'EXPOSITION: MESURES D'ORDRE TECHNIQUE:  Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. <u>- Protection respiratoire:</u> Éviter l'inhalation du produit. <u>- Protection des yeux et du visage:</u> Disposer de robinets, fontaines ou flacons de lavage oculaire contenant de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. <u>- Protection des mains et de la peau:</u> Disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition. <u>CONTRÔLE DE L'EXPOSITION PROFESSIONNELLE: RÈGLEMENT (UE) NR. 2016/425:</u> Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI. <table><tr><td>Masque:</td><td></td><td># Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.</td></tr><tr><td>Lunettes:</td><td></td><td>Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.</td></tr><tr><td>Écran facial:</td><td></td><td>Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.</td></tr><tr><td>Gants:</td><td></td><td>Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.</td></tr><tr><td>Bottes:</td><td></td><td>Bottes en gomme de néoprène (EN347).</td></tr><tr><td>Tablier:</td><td></td><td>Non.</td></tr><tr><td>Combinaison:</td><td></td><td>Il faudra utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.</td></tr></table> <u>- Risques thermiques:</u> Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante). <u>CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:</u> # Éviter tout déversement à l'environnement. <u>- Déversements sur le sol:</u> Éviter l'infiltration dans les sols. <u>- Déversement dans l'eau:</u> Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité. <u>- Loi de gestion de l'eau:</u> Ce produit contient les substances suivantes figurant dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE: Nonylphénol. <u>- Émissions atmosphériques:</u> # Non applicable.					Masque:		# Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.	Lunettes:		Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.	Écran facial:		Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.	Gants:		Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.	Bottes:		Bottes en gomme de néoprène (EN347).	Tablier:		Non.	Combinaison:		Il faudra utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.
Masque:		# Masque avec des filtres pour gaz et vapeurs (EN14387). Classe 1: capacité baisse jusqu'à 1000 ppm, Classe 2: capacité moyenne jusqu'à 5000 ppm, Classe 3: capacité haute jusqu'à 10000 ppm. Pour obtenir un niveau de protection adéquate, la classe du filtre doit être choisi en fonction du type et la concentration des agents contaminants présents, selon les spécifications du fabricant des filtres.																								
Lunettes:		Lunettes de sécurité avec des protections latérales pour produits chimiques (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.																								
Écran facial:		Écran facial contre éclaboussures de liquides (EN166), recommandable par risque de déversement, projection ou nébulisation du liquide.																								
Gants:		Gants en gomme de néoprène (EN374). Lors des contacts fréquents ou prolongés, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 5 ou supérieure, avec un temps de pénétration >240 min. Quand seulement s'attend à un contact de courte durée, on recommande utiliser des gants avec une protection de niveau 2 ou supérieure, avec un temps de pénétration >30 min. Le temps de pénétration des gants sélectionnés doit être en accord avec la période d'utilisation prétendue. Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.																								
Bottes:		Bottes en gomme de néoprène (EN347).																								
Tablier:		Non.																								
Combinaison:		Il faudra utiliser des vêtements résistants aux produits corrosifs.																								

	ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116	
--	---	---

Version: 9 Révision: 29/05/2024 Revisión précédente: 28/02/2023 Date d'impression: 29/05/2024

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES: <u>Aspect</u> État physique: Liquide Couleur: Incolore Odeur: Caractéristique Seuil olfactif: Non disponible (mélange). <u>Changement d'état</u> Point de congélation: Non disponible (mélange). Point initial d'ébullition: 204,7* °C à 760 mmHg <u>- Inflammabilité:</u> Point d'éclair 97* °C (Pensky-Martens) CLP 2.6.4.3. Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité: Non disponible Température auto-inflammation: 417* °C <u>Stabilité</u> Température de décomposition: Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données). <u>Valeur pH</u> pH: Alcalin <u>- Viscosité:</u> Viscosité dynamique: Non disponible. Viscosité cinématique: Non disponible. Viscosité (temps écoulement): Non disponible. <u>- Solubilité(s):</u> Solubilité dans l'eau 9,77* g/l à 20°C Liposolubilité: Non applicable (produit inorganique). Coefficient de partage: n-octanol/eau: 1,16* (comme log Pow) <u>- Volatilité:</u> Tension de vapeur: 0,1092* mmHg à 20°C Tension de vapeur: 0,1347* kPa à 50°C Taux d'évaporation: Non disponible (manque de données). <u>Densité</u> Densité relative: 1,004* à 20/4°C Relative eau Densité de vapeur relative: 3,76* à 20°C 1 atm. Relative air <u>Caractéristiques des particules</u> La taille des particules: Non applicable. <u>- Propriétés explosives:</u> Non disponible. <u>- Propriétés comburantes:</u> Non classé comme produit comburant. *Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.
9.2	AUTRES INFORMATIONS: <u>Informations concernant les classes de danger physique</u> Aucune information supplémentaire disponible. <u>Autres caractéristiques de sécurité:</u> Chaleur de combustion: Non applicable. Non volatile: 30,08 * % Poids 1h. 60°C Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.

	ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116	
--	---	---

Version: 9 Révision: 29/05/2024 Revisión précédente: 28/02/2023 Date d'impression: 29/05/2024

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	RÉACTIVITÉ: <u>- Corrosion pour les métaux:</u> Non disponible. <u>- Propriétés pyrophoriques:</u> In n'est pas pyrophorique.
10.2	STABILITÉ CHIMIQUE: Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES: Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides, métaux.
10.4	CONDITIONS À ÉVITER: <u>- Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. <u>- Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. <u>- Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. <u>- Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. <u>- Pression:</u> Irrélevant. <u>- Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	MATIÈRES INCOMPATIBLES: Tenir à l'écart des d'agents oxydants et matières fortement alcalines ou acides.
10.6	PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX: Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: oxydes d'azote.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

11.1

INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:

TOXICITÉ AIGÜE:

Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030 Rat	> 2000 Lapin	> 5010 Rat
Nonylphénol	580 Rat	2140 Lapin	
Alcool benzylique	1620 Rat	> 2000 Lapin	> 8800 Rat
Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	1030	> 2000	-
Nonylphénol	580	-	-
Alcool benzylique	1620	-	11000 Vapeurs

(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests.
(-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.

- Dose sans effet observé	NOAEL Oral mg/kg bw/d	NOAEL Cutanée mg/kg bw/d	NOAEC Inhalation mg/m3
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	59 Rat		

- Dose minimale avec effect observé	LOAEL Oral mg/kg bw/d	LOAEL Cutanée mg/kg bw/d	LOAEC Inhalation mg/m3
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine			2,2 Rat

INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGÜE:

Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
Inhalation:	ATE : 15.732 mg/m3	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'inhalation.	GHS/CLP 3.1.3.6.
Peau: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: 	ATE : 1.355 mg/kg bw	Cat.4	NOCIF: Nocif en cas d'ingestion.	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: 	Peau 	Cat.1B	CORROSIF: Provoque de graves brûlures de la peau.	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.1	LÉSIONS: Provoque de graves lésions des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: 	Peau 	Cat.1	SENSIBILISANT: Peut provoquer une allergie cutanée.	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):
Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité spécifique pour certains organes cibles.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

Cette préparation contient les suivantes substances qui peuvent être toxiques pour la reproduction des humains: Nonylphénol (Cat.2)

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Non disponible.

- Exposition à court terme:

Produit des brûlures sur la peau ou les yeux par contact direct ou dans les voies digestives en cas d'ingestion. Les brouillards de fines particules sont irritants pour la peau et les voies respiratoires. Provoque de graves lésions des yeux. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

- Exposition prolongée ou répétée:

Non disponible.



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

	EFFETS INTERACTIFS: Non disponible. INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION: <u>- Absorption percutanée:</u> Non disponible. <u>- Toxicocinétique basique:</u> Non disponible. AUTRES INFORMATIONS: Non disponible.
11.2	INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS: <u>Propriétés perturbant le système endocrinien:</u> Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation. <u>Autres informations:</u> Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée éco-toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification écotoxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP).

12.1

TOXICITE:

- Toxicité aiguë pour le milieu aquatique de composants individuels	CL50 (OECD 203) mg/l · 96heures	CE50 (OECD 202) mg/l · 48heures	CE50 (OECD 201) mg/l · 72heures
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	110 - Poisson	23 - Daphnie	50 - Algues
Nonylphénol	0.13 - Poisson	0.085 - Daphnie	0.056 - Algues
Alcool benzylique	460 - Poisson	230 - Daphnie	770 - Algues

- Concentration sans effet observé	NOEC (OECD 210) mg/l · 28 jours	NOEC (OECD 211) mg/l · 21 jours	NOEC (OECD 201) mg/l · 72 heures
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		3 - Daphnie	11 - Algues

- Concentration minimale avec effet observé

Non disponible

ÉVALUATION DE LA TOXICITÉ AQUATIQUE:

Toxicité aquatique	Cat.	Principaux dangers pour l'environnement aquatique	Critère
- Toxicité aquatique aiguë: Non classé	-	Il n'est pas classé comme produit dangereux avec une toxicité aiguë pour les organismes aquatiques (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 4.1.3.5.5.3.
- Toxicité aquatique chronique: 	Cat.2	TOXIQUE: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	GHS/CLP 4.1.3.5.5.4.

CLP 4.1.3.5.5.3: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité aiguë par la somme des composants classés.
CLP 4.1.3.5.5.4: Classification des mélanges en fonction de leur toxicité chronique (à long terme) par la somme des composants classés.

12.2

PERSISTANCE ET DÉGRADABILITE:

- Biodégradabilité:

Non disponible.

Biodegradation aérobie de composants individuels	DCO mgO2/g	%DBO/DQO 5 jours 14 jours 28 jours	Biodegradabilidad
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine		- - 8	Non facile
Nonylphénol		- - -	Non facile
Alcool benzylique	2515	62 86 95	Facile

Note: Les données de biodégradabilité correspondent à une moyenne de données provenant de diverses sources bibliographiques.

- Hydrolyse:

Non disponible.

- Photodégradabilité:

Non disponible.

12.3

POTENTIEL DE BIOACCUMULATION:

Non disponible.

Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potenciel
3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	0.99	2.63 (calculée)	peu probable, faible
Nonylphénol	5.76	123.9 (calculée)	Fort
Alcool benzylique	1.1	1.37 (calculée)	Non bioaccumulable



ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA
Code : 12116



Version: 9

Révision: 29/05/2024

Revisión précédente: 28/02/2023

Date d'impression: 29/05/2024

12.4	MOBILITE DANS LE SOL: Non disponible			
	Movilité de composants individuels	log P _{oc}	Constante de Henry Pa·m ³ /mol 20°C	Potenciell
	3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	2,97	0,00045 (calculée)	peu probable, faible
	Nonylphénol	4,28		Fort
	Alcool benzylique	1,1	0,0341 (calculée)	Non bioaccumulable
12.5	RÉSULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTEME ENDOCRINIEN: Ce produit ne contient pas de substances aux propriétés de perturbation endocrinienne identifiées ou en cours d'évaluation.			
12.7	AUTRES EFFETS NEFASTES: <u>- Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de formation photochimique d'ozone:</u> Non disponible. <u>- Potentiel de réchauffement climatique:</u> En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO ₂ .			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1	METHODES DE TRAITEMENT DES DECHETS:Directive 2008/98/CE~Règlement (UE) n° 1357/2014: Prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter ou minimiser la formation de déchets. Analyser des possibles méthodes de revalorisation ou recyclage. Ne pas jeter directement à l'égout ou dans l'environnement, éliminer ce produit dans un centre agréé de collecte de déchets. Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.		
	Code LER	Description	Type de déchet
			Dangereux
	<u>Type de déchet selon le Règlement (UE) n° 1357/2014 :</u> HP 6 Toxicité aiguë HP 8 Corrosif HP 4 Irritant — irritation cutanée et lésions oculaires HP 13 Sensibilisant HP 14 Écotoxique <u>Élimination d'emballages souillés:Directive 94/62/EC~2015/720/UE, Decision 2000/532/EC~2014/955/UE:</u> # Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur.La classification des conteneur comme déchets dangereux dépendra du degré de vidage celui-ci, étant le détenteur du déchet responsable de leur classement, en conformité avec le Chapitre 15 01 de la Décision 2000/532/CE, et son acheminement vers la destination finale appropriée.Avec les emballages contaminés il faudra adopter les mêmes mesures que pour le produit. <u>Procédures de neutralisation ou destruction du produit:</u> Incinération contrôlée dans des sites spéciaux de traitement de résidus chimiques, selon les réglementations locales.		

RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: 2735		
14.2	DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Nonylphénol,3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: <u>Transport par route (ADR 2023) et</u> <u>Transport par chemin de fer (RID 2023):</u> - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Code de classification: C7 - Code de restriction en tunnels: (E) - Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 <u>Transport voie maritime (IMDG 40-20):</u> - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Fiche de Sécurité (FS): F-A,S-B - Guide soins médicaux d'urgence: 320 - Polluant marin: Oui. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. <u>Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2021):</u> - Classe: 8 - Groupe d'emballage: II - Document pour le transport: Lettre de transport aérien.		

		ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116		
Version: 9		Révision: 29/05/2024	Revisión precedente: 28/02/2023	
		Date d'impression: 29/05/2024		
Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non disponible				
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3			
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Classé comme dangereux pour l'environnement.			
14.6	PRÉCAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate. Conserver à l'écart des denrées alimentaires.			
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMÉMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non applicable.			
RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION				
15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES À LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérées tout au long de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (produit per utilisation professionnelle ou industrielle). AUTRES LÉGISLATIONS: Non disponible. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres législations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.			
15.2	ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.			
RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS				
16.1	TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE A LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2022/692 (CLP), Annexe III: H302 Nocif en cas d'ingestion. H312 Nocif par contact cutané. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H332 Nocif par inhalation. H400 Très toxique pour les organismes aquatiques. H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H361fd Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus. ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES: Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION: Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES: · European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ · EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ · Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). · Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2023). · International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 40-20 (IMO, 2020). ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES: Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: · REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. · GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. · CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. · EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. · ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. · CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. · UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. · SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. · PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. · mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. · DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). · PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). · LC50: Concentration létale, 50 pour cent. · LD50: Dose létale, 50 pour cent. · ONU: Organisation des Nations Unies.			

		ENDURECEDOR ISALPOX MULTICAPA Code : 12116										
Version: 9		Révision: 29/05/2024	Revisión précédente: 28/02/2023	Date d'impression: 29/05/2024								
· ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. · RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. · IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. · IATA: Association du Transport aérien international. · ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE:</u> <u>RÉVISION:</u> <table><tr><td>Version: 6</td><td>17/06/2022</td></tr><tr><td>Version: 7</td><td>16/12/2022</td></tr><tr><td>Version: 8</td><td>28/02/2023</td></tr><tr><td>Version: 9</td><td>29/05/2024</td></tr></table> <u>Modifications en ce qui concerne a la Fiche de données de sécurité précédente:</u> Les possibles changements législatifs, contextuelles, numériques, méthodologiques et normatifs en ce qui concerne a la version précédente sont mis en évidence dans cette Fiche de données de sécurité par une marque #					Version: 6	17/06/2022	Version: 7	16/12/2022	Version: 8	28/02/2023	Version: 9	29/05/2024
Version: 6	17/06/2022											
Version: 7	16/12/2022											
Version: 8	28/02/2023											
Version: 9	29/05/2024											
Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.												